

L'ajournement

démontré une fois de plus son intérêt pour le bien-être des membres des Forces canadiennes, une préoccupation que partagent, j'en suis sûre, l'ensemble des députés de cette Chambre. J'aimerais tout d'abord parler de points spécifiques et par la suite commenter certains points plus globaux.

Bien qu'importante, notre participation dans les opérations du maintien de la paix des Nations Unies ne représente qu'une facette de notre politique de défense. C'est un aspect de nos activités qui engendre une grande fierté parmi les membres des Forces canadiennes et qui contribue tous les jours à accroître la réputation internationale du Canada comme un des plus grands partisans des Nations Unies.

Les Forces canadiennes ont actuellement les moyens suffisants pour remplir leurs obligations au chapitre des opérations de maintien de la paix. Bien que nous soyons près de notre limite, les Forces canadiennes ont toujours la capacité de remplir leurs fonctions avec le même degré de professionnalisme et de dévouement dont nous avons pu être témoin au cours des 40 dernières années.

Le déploiement des troupes canadiennes dans des opérations de maintien de la paix des Nations Unies est entrepris avec le même soin et le même degré d'attention dont nous avons toujours fait preuve lorsque nous déployons nos troupes, et ceci aussi bien dans le cadre d'exercices que dans le cadre d'opérations à l'étranger. Le Canada conserve le commandement sur toutes ses forces qui sont déployées dans des missions de maintien de la paix des Nations Unies.

La question de sécurité de nos troupes a également été posée, particulièrement au chapitre du type de véhicules blindés que nous utilisons en Bosnie-Herzégovine.

* * *

[Traduction]

LA SANCTION ROYALE

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant.

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les députés se rendent au Sénat.

• (1825)

[Français]

Et de retour:

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsqu'elle s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le gouverneur général dans la chambre du Sénat, le suppléant de Son Excellence a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-119, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1993—Chapitre 9

Projet de loi C-120, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1994—Chapitre 10

Projet de loi C-104, Loi sur l'accord sur les droits fonciers issus de traités en Saskatchewan conclu le 22 septembre 1992 entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, Sa Majesté la Reine du chef de la Saskatchewan et les bandes Keeseekoose, Muskowekwan, Ochapowace, Okanese, Piapot, Star Blanket, Yellowquill, Beardy's & Okemasis, Flying Dust, Little Pine, Moosomin, Mosquito Grizzly Bear's Head, Muskeg Lake, One Arrow, Pelican Lake, Red Pheasant, Saulteaux, Sweetgrass, Thunderchild, Witchekan Lake, Canoe Lake et English River et sur l'accord sur les droits fonciers issus de traités en Saskatchewan conclu le 23 septembre 1992 entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, Sa Majesté la Reine du chef de la Saskatchewan et la bande de Nekaneet—Chapitre 11.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable députée de Louis-Hébert dispose d'au plus 20 secondes pour compléter sa réponse.

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je pense qu'en 20 secondes, il me sera impossible de résumer toutes les réponses aux questions de l'honorable député, mais je suis disposée à le faire, s'il est intéressé à les entendre.

[Traduction]

LA SOUVERAINE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, je prends la parole pour demander des explications au ministre des Finances au sujet des graves injustices causées par son cabinet et son personnel. C'est au sujet de La Souveraine, Compagnie d'Assurance-Vie, de ses employés et de ses détenteurs de police.